



CTL 6 Rue Sganzin 57050 METZ
Tél 06 18 29 08 38
Marcel.tassiaux@sfr.fr



Assurances R.C.P. WTW France – Département Sport Immeuble - Quai
33,33/34 Quai De Dion Bouton CS700016 - 92814 Puteaux Tél 09 72 72 01 19
frrandonnee@grassavoye.com Contrat n°41789295M / :0002

Garantie financière GROUPAMA Assurance-crédit & caution 132, rue des
Trois Fontanot 92000 Nanterre Tél 33(0) 149313131 Contrat n° 4000716162/0

Le Club Touristique Lorrain de Metz

Vous propose son séjour de Raquettes en Vanoise à **PEISEY-VALLANDRY - 73210**

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus (licence à acheter à partir de septembre 2025)

Nombre de participants: **15 minimum / 25 maximum**

Déplacements: voitures personnelles (covoiturage recommandée)

PROGRAMME

Séjour de 7 nuits, 8 jours dont 6 journées ou ½ journées raquettes

Les randonnées sont encadrées par 2 guides locaux qualifiés, les raquettes seront fournies

Période retenue est du :

**Vendredi 06 février 2026 fin d'après midi au vendredi 13 février 2026
après le petit déjeuner**

HEBERGEMENT

Notre lieu de villégiature sera le « Chalet du Bon Air » Route de Boverèche 73 210 PEISEY-VALLANDRY, à 1700 m d'altitude, au cœur du Parc National de la Vanoise, hôtel au confort simple et chaleureux de 17 chambres (Tél 04 79 07 93 43)

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est de **710 €** par personne (hors assurance annulation) en chambres doubles, (supplément single de **120 €** en nombre très limités)

LE PRIX COMPREND :

- la pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, avec possibilités de paniers repas
- la chambre double avec salle de bain et sanitaire privatif, draps et linge de toilette fournis
- la taxe de séjour
- parking gratuit
- l'accompagnement des sorties raquettes par deux guides locaux avec raquettes fournies

IL NE COMPREND PAS

- Le transport qui se fera en voitures individuelles (covoiturage recommandé),
- Les dépenses personnelles,
- l'assurance –annulation facultative (formulaire à compléter et à retourner obligatoirement, même si aucune assurance n'est souscrite).

PREINSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à deux lits, préalablement à leur inscription.

Attention : le nombre de chambres individuelles est très limité.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter de la publication de la présente fiche auprès de

Roland LANGENFELD, responsable du séjour, 7 Impasse de l'Archyre – 57160 SCY CHAZELLES

Tél 06 37 14 52 96 Mail : roland.langenfeld@wanadoo.fr

Jusqu'au 20 juin 2025 et matérialisé par le dépôt d'un chèque de 150 € à l'ordre de CTL de Metz

Un minimum de 12 préinscrits est nécessaire pour permettre de réaliser de ce séjour.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le club proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription, après validation auprès de la FFRandonnée, l'inscription deviendra définitive, après signature et renvoi de ce bulletin. Le chèque déposé lors de la préinscription sera alors considéré comme acompte.

En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le club

ASSURANCES ANNULATION INTERRUPTION DE SEJOUR - coût pour ce séjour : 29 €

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint au bulletin d'inscription.

(Rappel : Formulaire à compléter et retourner obligatoirement, même si aucune assurance n'est souscrite),

PAIEMENTS

Acompte de **150 €** versé à la préinscription.

Primes d'assurance (facultatives) à payer obligatoirement lors de l'inscription soit 29 €

2^{ème} acompte de 200 € avant le 31 octobre 2025

Solde du séjour avant le 31 décembre 2025

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

En cas d'annulation du séjour, les frais d'annulation sont fixés comme suit :

- Entre 120 jours et 90 jours avant le début du séjour : retenue de 30 % du montant du séjour
- Moins de 90 jours avant le début du séjour : retenue de 100 % du montant du séjour

--

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051. IMv9-Annexe 12-notice infopréalable-09-2018